

TURNY

notre commune

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BULLETIN N° 21 OCTOBRE 1989



Ci-dessus, le plan du monument aux morts de TURNY tel qu'il a été conçu et accepté par le Conseil Municipal en date du 31 AOUT 1919

EDITORIAL :

Amis de Turny,

La fin du mois d'Octobre, est toujours un des moments les plus chargés de la vie municipale . En effet, après les réunions de la plupart des commissions, c'est là qu'il faut établir le budget supplémentaire et envisager déjà les grandes orientations de l'année prochaine .

Cette année, c'est une somme de plus de 3 millions de francs, oui je dis bien 300.000.000 de centimes que représente l'ensemble du budget communal.

Bien sûr, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre les efforts de modernisation entrepris depuis six ans, et c'est pourquoi après les renouvellements des véhicules et notamment celui des pompiers, nous avons entrepris de continuer de nous doter de matériel de bureau performant.

Mais cet effort, a porté aussi sur des modernisations de chemins (pour près du huitième de notre budget cette année) ainsi que sur la poursuite du chantier du bâtiment de l'annexe de la mairie .

Cette année nous avons réalisé que travaillant pour l'avenir de Turny une partie du financement devait faire l'objet d'un emprunt afin de ne pas faire porter toute la charge financière sur les générations actuelles.

Je suis conscient que beaucoup reste à faire à Turny et dans les hameaux, mais avec votre concours et d'ici la fin de ce mandat, j'ai l'espoir de pouvoir faire de Turny un endroit envié de tous

Alain BROUSSEAU .

SEANCE DU 31 AOUT 1989

Le 31 août 1989, à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice, sauf

Absents excusés : Madame PETIT, Monsieur GIORZA.

Absent excusé représenté : Monsieur Pierre CHEREST.

Secrétaire de séance: Madame Gisèle CORGERON.

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Madame BUISSON, nouvelle secrétaire de mairie, assiste à la réunion.

Le Maire informe le Conseil que :

- Madame Nadine CHEREST est embauchée en remplacement de Madame VANSÖNN dont le poste se trouvait vacant.

- Madame Michèle HOCHEREAU remplacera, pendant un mois, Mademoiselle SANTANDREU, cette dernière ayant demandé un congé sans solde.

- Madame Jacqueline BUISSON sera le nouveau régisseur de recettes.

CANTINE :

Le Conseil Municipal décide de fixer à 14,50 F le prix des repas pour les enfants de TURNY, compte-tenu de la subvention municipale de 2,50 F et à 17,00 F pour les enfants de CHAILLEY.

MARQUAGE AU SOL :

Les prix pratiqués par la Direction Départementale de l'Équipement semblant trop élevés aux membres du Conseil, le Maire est chargé de contacter d'autres entreprises.

TROTTOIRS :

Le devis de 64 880 F (Société S.F.T.P.) pour l'aménagement de trottoirs, à Linant, de l'Immeuble POUPART à la route de la Roche, est retenu.

GOUDRONNAGE :

Le devis de 64 489 F (Société Jean LEFEVRE - Société Chimique de la Route) est retenu pour la réfection du Chemin des Lairis aux Maraults. Une subvention de 14 500 F est accordée pour ces travaux. Les membres du Conseil chargent le Maire de la demander.

AFFOUAGE :

Les inscriptions auront lieu fin septembre. La distribution sera effectuée en Novembre pour la coupe 33. Le bûcheron, actuellement payé par la Commune à 65,00 F du stère, semble donner satisfaction.

BUREAU DE VOTE :

Devant l'exiguïté du secrétariat de mairie et la nécessité d'en déménager le contenu à chaque élection, le Conseil émet un avis favorable à l'installation du bureau de vote à la salle communale. Les votes professionnels ne concernant que peu de monde, continueront à avoir lieu à la Mairie.

LOCATION DE TERRES :

Monsieur Bernard CORGERON cessant son activité d'agriculteur, laisse libre la parcelle communale cadastrée La Côte section YA numéro 26 d'une contenance de 32 ares 90.

CURAGE DES FOSSES DE TURNY :

Aucun curage n'a eu lieu depuis le 2 octobre 1980. Il sera donc procédé au nettoyage de ces derniers avec une participation des riverains (ils sont propriétaires de la moitié du fossé depuis 1861). Les sommes s'élevant à plus de 500 F seront payables en plusieurs mensualités.

DIGUE DES VARENNES :

La Direction Départementale de l'Agriculture sera consultée en vue de sa remise en service, cela permettrait de régulariser l'arrivée de l'eau dans les fossés.

FOSSE DU SAUDURAND :

La Commune va en assurer le curage et remettre la terre chez les riverains. Par ailleurs, le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un jugement de Juin 1885 attribuait aux riverains l'entretien et tous les frais.

QUESTIONS DIVERSES :

VOIRIE :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la route départementale 30 reliant CHAILLEY à VENIZY sera fermée à la circulation du 18 septembre 1989 au 18 Janvier 1990 et que l'itinéraire mis en place par la Direction Départementale de l'Équipement passera sur le territoire de la Commune de TURNY pour les véhicules légers, à savoir : LINANT, L'HOPITAL, BAS TURNY et ce, pour joindre CHAILLEY à SAINT-FLORENTIN, dans les deux sens.

CIRCULAIRE DE MONSIEUR LE PREFET :

Le Maire donne lecture d'une circulaire relative à l'indemnité de logement des instituteurs. Actuellement, aucun montant n'a été fixé.

VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Général de l'Yonne souhaite que non seulement l'activité des Bureaux de Poste soit prise en compte dans les communes, mais, également, le rôle qu'ils jouent au maintien de la vie dans les villages.

Il demande à tous les Maires d'être solidaires afin de s'opposer aux fermetures desdits Bureaux de Poste.

Les membres du Conseil Municipal s'associant à ce vœux, expriment également le désir de maintenir un maximum de commerces à TURNY.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Monsieur BONY s'est inscrit aux Commissions de l'Information, des Finances et Bibliothèque.

Monsieur CROZET s'est également inscrit aux Commissions des Travaux et Bois et Forêt.

Fait à TURNY le trente et un août mil neuf cent quatre vingt neuf et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 19 OCTOBRE 1989

Le 19 Octobre 1989 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice, sauf

Absents excusés représentés : Madame Gisèle CORGERON, Monsieur Michel BONY.

Absenté excusée : Madame Marie-Anne PESCHEUX .

Secrétaire de séance: Monsieur Pierre CHEREST.

Assistaient également à la réunion, Mademoiselle BEAUPOIL, Receveur Municipal et Madame BUISSON, Secrétaire de Mairie.

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

- COMPTE ADMINISTRATIF 1988

Lecture faite par Mademoiselle BEAUPOIL, il est adopté à l'unanimité . Il laisse apparaître un excédent de clôture de 396 214,97 F.

Après lecture, le Conseil adopte également le Compte Administratif du C.C.A.S. avec un excédent de 6 078,61 F et celui de la Caisse des Ecoles avec un excédent de 19 838,00 F.

- COMPTE DE GESTION 1988 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

Etabli en équilibre, par le Maire après avis des différentes commissions, il est lu article par article et voté par chapitre . Il s'élève :

- en fonctionnement à la somme de 517 214 F
- en investissement à la somme de 898 914 F

Le Budget Supplémentaire du C.C.A.S. et celui de la Caisse des Ecoles sont également adoptés à l'unanimité.

- EMPRUNTS

Le Conseil autorise le Maire à souscrire l'emprunt de 300.000F prévu pour équilibrer le budget supplémentaire aux meilleures conditions du marché et lui donne tous pouvoirs afin de signer les actes nécessaires.

- EMPLOIS COMMUNAUX

Compte tenu d'une nouvelle étude des temps de service et sur proposition du Maire après entretien avec l'agent concerné, le Conseil Municipal décide que le poste d'A.S.E.M est ramené à 32 heures hebdomadaires à compter du 1er novembre 1989.

BOIS & FORETS :

- L'Office National des Forêts ayant attiré l'attention de la Commune sur la glandée observée dans les parcelles de régénération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture des travaux dans deux parcelles.

- Par ailleurs, l'Office National des Forêts prévoyant en 1990 la vente de la coupe 35, demande la nomination de garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes. Messieurs Pierre CHEREST, CROZET et Marc VIAUT sont désignés par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

- ROUTE FORESTIERE :

Le Maire lit au Conseil la décision ministérielle en date du 14 septembre 1989 qui attribue à la Commune de Turny un prêt en numéraire au taux de 2,5% pour l'empierrement d'une somme sur 1230 Mètres. Ce prêt consiste en un montant de 80% du devis remis par l'O.N.F, soit 327 300 F remboursable sur 20 ans la première annuité étant fixée à la date du 30 septembre 1993 . Le Conseil Municipal décide d'accepter ce prêt et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes nécessaires .

VOIRIE :

Le Maire informe le Conseil :

- que la Direction Départementale de l'Équipement a fixé le nouveau taux applicable pour la mission d'aide technique à la gestion communale à 3,77 F par habitant pour l'année 1989.

- que la Direction Départementale de l'Équipement a présenté un devis de 10 620,00 F pour la pose de miroirs au carrefour de Linant et de l'Hôpital. Ce dernier étant jugé trop élevé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, une autre solution sera trouvée, à savoir l'achat par la Commune de deux miroirs et qui en effectuera la pose.

- que Monsieur et Madame Chipot ont adressé une lettre de remerciements pour les travaux effectués Chemin des Lairis.

- de la fin des enquêtes publiques . Aucune remarque ne figurant sur les deux registres, il donne lecture intégrale au Conseil des remarques consignées par le Commissaire-Enquêteur
Le conseil décide :

- la vente du chemin de la "Petite Perte à Monsieur Hubert Pescheux .
- que les conditions exigées par l'Ingénieur de la D.D.E n'ayant pas été remplies l'intégration de la voirie du lotissement dans la voirie communale est reportée et que la question ne se reposera qu'après l'exécution des travaux .

AGRICULTURE :

- ELECTIONS A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE L'YONNE :

Le scrutin aura lieu le Mercredi 25 Octobre 1989 entre 13 heures et 19 heures. Le Conseil organise le bureau qui sera présidé par le Maire .

- COMMISSION DES CALAMITES AGRICOLES :

A la demande de la D.D.A, le Conseil propose comme membres de la Commission Communale des Calamités Agricoles les candidatures de Messieurs Eric PESCHEUX, Lionel CORGERON, Roger HOCHEREAU et Philippe PESCHEUX au titre des exploitants désignés par le Conseil et de Madame PAIN au titre de membre de la Commission des Impôts.

QUESTIONS DIVERSES:

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE SAINT-FLORENTIN :

Le Conseil donne un avis favorable au texte proposé pour la révision des statuts :

- reprise en compte par Germigny de son assainissement
- désignation de délégués avec voix consultatives pour Bouilly et Rebourseaux

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA FORET D'OTHE :

Le Conseil décide de ratifié la décision du 16 septembre 1987 de l'Assemblée Générale du S.I.V.U acceptant le principe de l'adhésion des communes du canton de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE à l'O.P.A.H .

le Maire indique qu'une permanence de l'O.P.A.H. aura lieu à TURNY le 31 Octobre 1989.

- INFORMATIQUE POUR TOUS :

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec l'Etat afin que le matériel informatique du plan "I.P.T" mis à la disposition de Turny, soit attribué à la commune sous forme de don .

- LAIT POUR LA POLOGNE :

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'aide pour les habitants de la Pologne émanant de Monsieur Henri de RAINCOURT, Sénateur de l'Yonne . Le Conseil donne son accord pour le versement "d'un franc par habitant" afin d'acheter du lait pour les enfants de Pologne.

- PROJET DE LOI NUNGESSER :

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Roland NUNGESSER. Les membres du Conseil Municipal décident de porter cette lettre à la connaissance de tous les habitants par l'intermédiaire du bulletin municipal .

- SCOLARITE :

Le Maire donne également lecture d'un courrier émanant de parents d'élèves de SAINT-FLORENTIN relatif à la mise en place d'un car pour les Internes du Lycée de JOIGNY. Le Conseil décide de se porter garant et d'assurer, si nécessaire, le recouvrement des règlements .

- REMERCIEMENTS :

Le Maire fait part à l'ensemble des membres du Conseil Municipal des remerciements du Relais Equestre du Saudurand pour l'accueil chaleureux de la Commune réservé à tous les cavaliers ainsi que de Monsieur JEANGERARD pour les cadeaux qui lui ont été remis à l'occasion de son départ en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

FAIT A TURNY, le 19 OCTOBRE 1989 ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS .

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- ROUSSEL Alicia née le 09/09/89 à MIGENNES.
- BLERY Emilie née le 12/09/89 à MIGENNES.
- KALWAK / CORGERON Germain né le 24/09/89 à SENS.

Toutes nos félicitations aux parents

DECES :

- de MME CHEREST Louise née BARRET le 10/07/89 dans sa 88 ème année.
- de MR CHEREST Raymond le 28/08/89 dans sa 93 ème année.
- de MR MILLOT ABEL le 10/10/89 dans sa 78 ème année.

Toutes nos condoléances aux familles

PERMANENCES MAIRE & ADJOINTS :

mercredi de 17 h 30 à 19 h

- 18.10 - A.BROUSSEAU
- 8.11 - M.PAIN
- 22.11 - A.BROUSSEAU
- 6.12 - M.PAIN
- 20.12 - A.BROUSSEAU

samedi de 10 h 30 à 12 h

- 28.10 - G.BONNEAU
- 4.11 - L.PETIT
- 18.11 - G.BONNEAU
- 2.12 - L.PETIT
- 16.12 - G.BONNEAU

La CEREMONIE DE COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918 aura lieu à 11 H, au Monument aux Morts, le samedi 11 NOVEMBRE.

Avec la participation traditionnelle des enfants de la commune.

COMMISSION DES CHEMINS ET DE LA VOIRIE :

La commission s'est réunie le Samedi 30 Septembre afin d'examiner le bilan des actions entreprises en 1989 :

- Renforcement du chemin de la Fosse Blanche,
- Enduit du chemin de la Fosse Blanche,
- Pose de bordures de trottoirs à Linant,
- Renforcement et enduit du chemin des Lairis,
- Enduit sur le chemin du Moulin Neuf,
- Enduit sur l'Allée du château,
- Enduit de la rue des Puits .

Elle a ensuite examiné, les actions programmables au budget supplémentaire :

- pose de miroirs de sécurité à Linant et L'Hôpital
- reprise des chemins ayant subi de gros travaux
- modification de la signalisation au Bas Turny .

Puis elle a décidé de proposer désormais chaque année, une tranche de bordurage de trottoirs à tour de rôle dans chaque hameau, en donnant la priorité aux voies où sont situés les abris scolaires Enfin, la commission s'est rendue sur 3 chantiers afin d'examiner les solutions à retenir :

- Chemin des vignes
- Fossé du Saudurand
- Chemin des Petits Cluseaux

COMMISSION DES TRAVAUX :

Réunie le samedi 7 Octobre, elle a constaté l'état d'avancement des travaux et notamment le retard pris par l'entreprise NININO qui diffère l'intervention d'autres artisans .

BATIMENT ANNEXE

Pièce du bas :

La commission a décidé de ne pas accepter l'état des murs, l'entrepreneur devra trouver à ses frais une solution pour rendre les murs lisses, comme prévus, prêts à recevoir peinture ou revêtement.

Le sol de cette salle, ainsi que celui de la réserve, seront recouverts de dalles plastiques très résistantes et d'un entretien facile .

Escalier :

Vu les devis présentés, il sera réalisé en bois et une solution sera trouvée afin qu'il ne soit plus visible à travers l'imposte .

Pièce du haut :

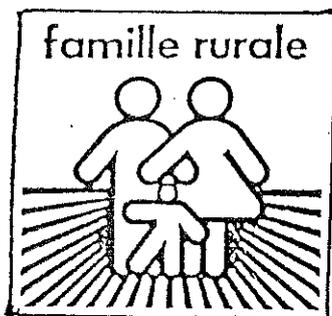
la commission décide:

- la dégradation des murs avant reprise à la chaux
- le doublage en placostyle avec polystyrène
- le bouchage du placard
- la pose de moquette sur murs et sol
- l'installation d'un rail pour suspendre projecteurs et cadres.

En outre la commission envisage:

- des travaux de peinture au foyer
- des travaux de réfection au lavoir du Fays
- la réfection d'une partie du toit du local de Linant

Afin de pouvoir mettre rapidement les nouvelles salles à la disposition des associations, la commission souhaite que ces travaux soient réalisés rapidement.



ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
du "CREANTON"

Siège Social : Mairie de TURNY
89570 NEUVY SAUTOUR

Chaque semaine, 44 enfants agés de 3 à 10 ans participent à une initiation à l'Anglais, intitulée "PLAYTIME". La moitié d'entre eux, en lère année, découvre l'Anglais par le jeu. L'autre moitié continue l'apprentissage de l'année dernière, tout en s'appuyant sur les habitudes du quotidien en Angleterre.

Pour parfaire cet apprentissage, plusieurs projets sont à l'étude. Pour les plus grands (8 à 10 ans), un séjour de quelques jours dans des familles anglaises est envisagé au début de l'été. D'autre part, l'animatrice, Lynne PETIT, qui rappelons-le est anglaise, va prendre contact avec l'école du village de "MODBURY" où se trouve sa famille, afin d'établir un échange de correspondance entre les enfants et de créer des liens entre ce village et notre Association, ce qui pourrait peut-être se concrétiser dans l'avenir par un jumelage.

Autre activité organisée par notre Association et qui aura lieu courant mars 1990 : une BOURSE AUX VETEMENTS. Jusqu'à présent, une telle manifestation n'existe pas aux alentours de Saint-Florentin et il semble qu'il y ait d'importants besoins au niveau social. De plus amples informations seront communiquées en temps utiles. Une Bourse aux Jouets est également envisagée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Marie-Claude FRAY 89570 TURNY tel. 86.35.28.96

BIBLIOTHEQUE

Malgré les travaux en cours, la bibliothèque fonctionne un jeudi sur deux, de 15h à 17h30.

Elle sera ouverte aux dates suivantes :

le 19 Octobre
les 9 et 23 Novembre
les 7 et 21 Décembre

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait don de livres. Nous apprécions, tout comme nos lecteurs, cet apport de nouveaux titres.

Lynne PETIT

MAISONS FLEURIES ETE 1989

Le 19/07/89, un jury formé par sept personnes habitant les différents hameaux de notre commune, s'est réuni et a effectué une visite dans chacun de ces hameaux afin de définir les trois habitations ou propriétés nous paraissant les mieux fleuries.

Le jury a ensuite accordé une mention à d'autres fleurissements.

Le classement s'établit comme suit :

PREMIER PRIX : MME ET MR PACKO MARCEL, LE BAS TURNY.
DEUXIEME PRIX : MME CASCARINO YVETTE, TURNY.
TROISIEME PRIX : MME ET MR BENARD, BAS TURNY.

Une mention est accordée aux familles suivantes :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - SOYER, L'HOPITAL | - GUILLOT, BAS TURNY |
| - HANNIET C, TURNY | - TISSIER, TURNY |
| - VOIRIN, BAS TURNY | - NININO, TURNY |
| - SAUTEREAU, LINANT | - PLANCON, LE FAYS |
| - VIAUT, LES MARRAULTS | - DEBUQUOIS, SAUDURANT |
| - LEPLUS, LINANT | - VIAULT, LINANT |
| - HEDOU I, TURNY | - PESCHEUX M, LINANT |
| - MACAIRE, LE FAYS | - CORGERON E, TURNY |
| - PAIGNE, LE FAYS | |

Toutes ces familles sont conviées à venir recevoir leur prix qui leur sera remi le jour de la fête de la galette des rois.

Lors de notre promenade, nous avons admiré de jolis décors qui ne pouvaient concourir pour les "maisons fleuries" puisque nous ne pouvions pas les voir en passant sur la route mais seulement en se promenant dans des ruelles ou des allées. Pour l'an prochain, nous envisageons de créer (au niveau communal) plusieurs catégories EX :

- fleurissement intérieur (pas visible de la route)
- fleurissement extérieur (pouvant concourir pour les maisons fleuries)
- encouragement, création
- jardinet

Amies, amis des fleurs, dès l'automne, plantez bulbes et arbustes. Ce sera pour vous et pour nous, un printemps multicolore. Une bonne raison pour ne pas s'endormir "sur ses lauriers".

LES AMIS DU PATRIMOINE

L'Association des amis du patrimoine et du site de TURNY vous invite à participer à son ASSEMBLEE GENERALE qui se tiendra le 16 décembre à 15 heures salle de la mairie de Turny.

DES NOUVELLES DU CLUB AMITIES DE TURNY

Le 26 AOUT, en route pour le pays de VINCENOT, en musardant sur les petites routes de Bourgogne. Après avoir suivi la vallée du Cousin, admiré l'ancienne halle et les vieilles maisons de Vitteaux, nous traversons les prairies de l'Auxois.

Arrivée au Château de Commarin, superbe, avec ses tours se mirant dans l'eau de ses douves. Il est toujours habité depuis le XIVème siècle.

Nous visitons sa chapelle, ses salons, ses chambres garnies de magnifiques tapisseries, soieries d'époque, faïences et meubles anciens.

Puis c'est Saumur en Auxois qui nous accueille ; nous nous promenons dans les ruelles, les escaliers, admirant les vieilles tours, les vieux ponts, les ramparts et les hôtels d'époque, restaurés.

Cette journée se termine par une descente de cave à Irancy, comme il se doit , en Bougogne.

Le 15 SEPTEMBRE, c'est Troyes qui nous reçoit. Notre guide nous fait admirer le jubé ciselé de l'église Sainte Madeleine, les immenses vitraux et les grandes rosaces de la cathédrale St Pierre et Paul.

En traversant les vieux quartiers, nous découvrons la ruelle aux chats, la tourelle de l'orfèvre, la maison du boulanger et les anciennes maisons à colombages.

Après une promenade sur les sinueuses routes de la forêt d'Othe, c'est l'église de Villemaur qui nous ravit avec son clocher en tuiles de châtaignier, ses plafonds et son jubé en bois finement sculpté. Une brève visite au monastère de Ste Espérance, à Mesnil St Loup, où un moine présente les faïences créées par la communauté. Nous repartons pour la pisciculture d'Estissac ; après une dégustation de cidre, nous apprenons tout sur la naissance des alvins et la vie des truites.

Encore une journée touristique, agrémentée d'un excellent repas dans un cadre très agréable, passée dans la joie et l'amitié.

Le 17 décembre aura lieu le repas annuel du club, ouvert à tous, à la salle polyvalente de Turny à partir de 12 heures. Après le repas, musique avec l'orchestre TECHNICS MONESTIEN.

Vous pouvez réserver vos places jusqu'au 11 décembre.
ADHERENTS : 125 FR\$ NON ADHERENTS : 150 FR\$

Le Bureau

A D M R

L'A D M R communique :

Le 746 160 est le numéro gagnant du tirage du lot des calendriers. C'est une dame de Chailley qui a obtenu une assiette décorative.

Nous rappelons que la soirée choucroute aura lieu le 18 NOVEMBRE, salle des fêtes de Turny, à partir de 20 Heures. Se faire inscrire avant le 14 / 11 chez : Eliane Corgeron tél : 86-35-00-97
: Louissette Royer tél : 86-35-12-97

SAPEURS POMPIERS

Le 15 Octobre, nous avons reçu un nouveau véhicule pour transporter notre matériel.

Notre camion, après 21 années de service à notre compagnie a bien mérité son remplacement qui était devenu nécessaire.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Turny, remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal.

Le Chef de Corps
Hugot Claude

MOT DE MONSIEUR LE CURE

" Qu'il est bon, qu'il est doux de vivre ensemble "
Je voudrais souligner deux faits qui concrétisent ces paroles.

D'abord notre kermesse interparoissiale du 15 aout qui a rassemblé des gens venus de partout et qui pendant trois jours ont pu vivre des instants de fraternité, d'amitié. Quelle ambiance de joie, avec comme point culminant notre messe de rassemblement du 15 AOUT, sous la présidence de notre Sénateur et du Conseiller Général. Ce fut des heures inoubliables où tous ensemble, nous avons vécu comme des frères.

Ensuite, je voudrais souligner le rassemblement à St Jacques de Compostelle où 1 500 jeunes de l'Ile de France, après quatre jours de marche ont retrouvé les 400 000 jeunes venus de tous les pays, répondant ainsi à l'invitation du Pape pour la journée mondiale de la jeunesse. Tous ont appris à se connaître, à découvrir les autres et que malgré les différences on peut être très proche les uns des autres et donc s'entraider.

Oui, qu'il est bon, qu'il est doux de vivre ensemble. Que dans chacun dans nos villages, ces paroles deviennent de plus en plus une réalité !

LES PERSONNES AGEES

Lors de la réunion de la commission des personnes âgées, il a été convenu avec l'accord de Monsieur le Maire, de proposer de choisir entre le colis de fin d'année ou un repas offert par la municipalité (prévision pour 1990).

A cette proposition, les personnes intéressées pourront donner leur avis ; en même temps que le colis de 1989, leur sera adressé un bulletin-réponse.

ASSEMBLEE NATIONALE

Mr le Maire donne connaissance aux habitants de la commune d'une demande de pétition envoyée par Mr Roland NUNGESSER, député et ancien ministre ayant pour objet l'instauration de la peine de mort dans 4 cas. Dans la page qui suit, vous aurez connaissance de ces faits.

Si vous souhaitez apporter votre signature pour cette pétition, vous voudrez bien signer le coupon-réponse (en bas de la lettre de Mr Nungesser) et le déposer dès que possible à la Mairie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 11 Octobre 1988

Les soussignés demandent aux Instances gouvernementales et parlementaires de prendre toutes les initiatives de caractère législatif et réglementaire, en vue d'instaurer les quatre exceptions à la loi du 9 octobre 1961 abolissant la peine de mort contenues dans la proposition de loi déposée par M. Roland NUNGESSER, Député-Maire de Nogent sur Marne, Ancien Ministre, sur le Bureau de l'Assemblée Nationale le 5 septembre 1988, c'est à dire :

- Rapt d'enfant ou prise d'otage quand la victime n'est pas rendue vivante.

- Meurtre ou assassinat d'un agent de la force publique ou de l'administration pénitentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

- Récidive de crime de sang.

- Assassinat précédé de sévices ou de tortures.

Les pétitionnaires souhaitent que leur Maire adresse la présente motion à M. Roland NUNGESSER

Député du Val de Marne

Ancien Ministre

Assemblée Nationale

101, rue de l'Université

75007 PARIS

et qu'il en communique copie au Député de leur circonscription.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROLAND NUNGESSER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPUTÉ-MAIRE DE NOGENT-SUR-MARNE
CONSEILLER GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE
ANCIEN MINISTRE

Cher Collègue,

L'actualité récente attire chaque jour notre attention sur des assassinats commis dans d'odieuses conditions.

La peine de mort étant abolie - et faute de la mise en place d'une peine de substitution - les criminels - et notamment les récidivistes - ne redoutent plus la menace du châtimeut suprême.

Le bon sens populaire fait que l'opinion publique est -à une très grande majorité- convaincue que pour de telles catégories de crimes, cette menace est dissuasive.

Comme je l'ai écrit en conclusion de l'exposé des motifs, il ne s'agit point de souhaiter la multiplication des peines capitales, mais de faire en sorte que la menace de celle-ci soit sur le plan judiciaire ce que la force de dissuasion est sur le plan militaire.

Il s'agit de pouvoir en disposer -essentiellement de la faire redouter- en espérant ne pas avoir à l'utiliser.

Le référendum qu'à plus de 80 %, nos concitoyens souhaiteraient voir organiser, n'étant pas possible constitutionnellement, j'ai pensé qu'il fallait, d'une façon informelle, trouver la possibilité de consulter néanmoins le peuple français.

C'est pourquoi, j'ai pris l'initiative de demander à mes collègues Maires d'ouvrir des cahiers de pétitions, qui permettent à nos concitoyens de s'exprimer.

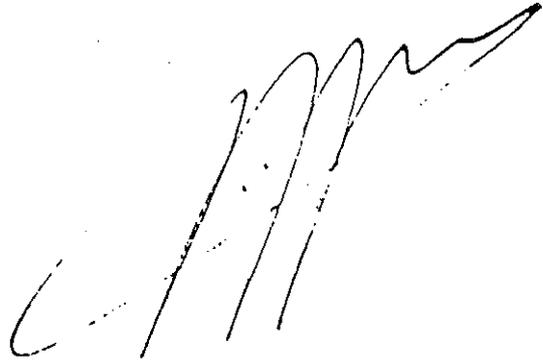
Je vous prie donc de trouver ci-joint le texte de cette pétition tendant à rétablir la Peine de Mort pour quatre catégories de crimes :

- Rapt d'enfant ou prise d'otage quand la victime n'est pas rendue vivante,
- Meurtre ou assassinat d'un agent de la force publique ou de l'administration pénitentiaire dans l'exercice de ses fonctions,
- Récidive de crime de sang,
- Assassinat précédé de sévices ou de tortures.

.../...

Je vous remercie de bien vouloir d'une part, m'adresser les signatures que vous aurez recueillies et d'autre part, d'en adresser copie au Député de votre circonscription.

Je vous prie de croire, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Roland NUNGESSER,
Ancien Ministre.

COUPON REPOSE

MR/MME/MLLE :

COMMUNE DE TURNY 89570

dit OUI à la proposition de MR ROLAND NUNGESSER

SIGNATURE :

L'opération

Décodex ces opérations et reclassez chaque lettre au chiffre qu'elle représente. Vous verrez ainsi apparaître le mot qui a servi au codage. Sachez que dans chaque problème, une même lettre représente toujours un même chiffre.

a)

$$\begin{array}{r} \text{OA} \times \text{IA} = \text{UOE} \\ \times \quad \quad + \quad \quad - \\ \text{TN} - \text{AI} = \text{OU} \\ \hline \text{QRM} + \text{EE} = \text{URO} \end{array}$$

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

c)

$$\begin{array}{r} \text{GCSO} : \text{UC} = \text{LH} \\ + \quad \quad + \quad \quad - \\ \text{OUHL} : \text{GGL} = \text{OG} \\ \hline \text{LOAS} : \text{GAO} = \text{OC} \end{array}$$

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

b)

$$\begin{array}{r} \text{IRSN} : \text{ARRO} = \text{I} \\ - \quad \quad + \quad \quad \times \\ \text{PET} + \text{PUI} = \text{IUP} \\ \hline \text{TTPS} - \text{APTA} = \text{USIA} \end{array}$$

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

d)

$$\begin{array}{r} \text{OAAE} \times \text{B} = \text{AAAL} \\ - \quad \quad \times \quad \quad : \\ \text{OHE} : \text{GC} = \text{E} \\ \hline \text{OBHL} - \text{OBH} = \text{OGGN} \end{array}$$

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

L'INTRUS

Quel est l'intrus mal orthographié qui se cache dans la liste suivante ?

- ATERRANT
- BALLOTTAGE
- COROLLAIRE
- ENVELOPPE
- INNOCUITÉ
- OCCURENCE
- RATTRAPAGE
- SUSURRER

Vous vous apprêtez à prendre une paire de chaussettes dans votre tiroir lorsque les plombs sautent. Sachant que votre tiroir contient 20 chaussettes rouges et 23 chaussettes jaunes, combien de chaussettes devez-vous sortir du tiroir pour en avoir, à coup sûr, deux de la même couleur ?

Réponse : trois suffisent puisque deux seront forcément de la même couleur.

L'INTERCALETTRE

Intercalez une septième lettre à tous les mots suivants sans changer l'ordre de leurs lettres (ex. : ANGLAIS devient ANGOLAIS).

- DENUEE
- DERAGE
- DESERT
- DESSIN
- DESSUS
- DETALE
- DETENU
- DETONE (2sol.)

La magie des chiffres - : solution du N° 20

76	-	66	=	10	x	6	=	60
:	■	-	■	+	■	+	■	+
19	x	3	=	57	-	22	=	35
=	■	=	■	=	■	=	■	=
4	+	63	=	67	+	28	=	95
x	■	:	■	-	■	+	■	-
17	+	3	=	20	x	4	=	80
=	■	=	■	=	■	=	■	=
68	-	21	=	47	-	32	=	15

68	-	63	=	5	+	76	=	81
+	■	-	■	+	■	:	■	-
29	+	50	=	79	-	19	=	60
=	■	=	■	=	■	=	■	=
97	-	13	=	84	:	4	=	21
-	■	-	■	-	■	x	■	+
24	:	6	=	4	+	11	=	15
=	■	=	■	=	■	=	■	=
73	+	7	=	80	-	44	=	36



Un monsieur a invité au restaurant un de ses amis qui, au dessert, commande une banane. Il la mange sans enlever la peau.

- Tu ne la pèles pas ? s'étonne son hôte.

- Oh ! tu sais ! Depuis le temps que j'en mange, je sais ce qu'il y a dedans !